

INTÉGRATION SCOLAIRE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Des élèves autrement capables!



*Cap sur l'école
pour les enfants handicapés*

LIVRE BLANC MAIF



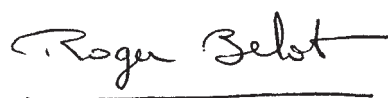
ASSUREUR MILITANT.

La signature de la MAIF associe deux termes généralement étrangers l'un à l'autre : assureur et militant. Notre mutuelle entend ainsi dire sa volonté de militer pour une pratique différente de l'assurance, où la dimension humaine n'est jamais négligée au profit d'intérêts mercantiles. Mais, elle entend surtout militer pour des valeurs qui lui sont chères, comme le respect de la personne et la solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, notre mutuelle assume sa dimension militante en agissant pour le respect de toutes les personnes, quelles que soient leurs différences.

C'est dans cette perspective que la MAIF s'est engagée dans l'Année européenne de la personne handicapée 2003. Notre mutuelle entretient depuis longtemps des rapports privilégiés avec les quelque 6 000 associations et établissements chargés de l'accueil et de l'insertion des personnes handicapées et leurs grandes fédérations. Elle a récemment choisi de communiquer sur le nécessaire respect de la personne handicapée dans la vie courante... Bref, la MAIF agit de longue date dans le secteur du handicap, pour la reconnaissance et le respect de la personne handicapée et elle a souhaité apporter, en plus, sa contribution dans le cadre d'une réflexion sur l'intégration scolaire de la personne handicapée, parce que l'école est la matrice de notre mutuelle et, qu'au-delà de notre histoire, nous savons tous le rôle déterminant de l'école dans la construction personnelle de chaque enfant ou adolescent.

Nous avons ainsi organisé 9 colloques sur ce thème permettant à des enseignants, des scientifiques, des hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale, des responsables d'associations, des personnes handicapées elles-mêmes... de s'exprimer, de témoigner, de s'écouter, de débattre, d'avancer ensemble sur les chemins du mieux. Lors de ces 9 colloques, près de 70 intervenants et plus de 4 000 personnes se sont mobilisés pour, l'espace d'une soirée, créer la rencontre qui retient l'attention mutuelle et permet la compréhension réciproque. Tous ont essayé de dégager ensemble des pistes d'amélioration, des axes de progrès afin que l'intégration scolaire de la personne handicapée, cette personne autrement capable mais néanmoins capable, devienne une réalité et non plus une tolérance.

Ce livre blanc est la synthèse des contenus de ces colloques. La MAIF n'entend pas apporter de solution, elle n'en a ni la compétence ni la légitimité. Elle souhaite juste se faire l'écho des apports riches et nombreux de toutes les personnes qui ont généreusement répondu présentes au rendez-vous de la solidarité fixé par notre mutuelle, en espérant qu'elles seront entendues. Ce serait certainement la plus belle façon de les remercier de leur engagement.

A handwritten signature in black ink, reading "Roger Belot". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Président-directeur général de la MAIF

S O M M A I R E

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR UNE INTÉGRATION SCOLAIRE RÉUSSIE

I - Regarder l'élève avant de voir son handicap

1. Aucun handicap ne peut faire oublier la personne	8
2. Les droits de l'enfant à une école équitable	9
3. Un nouveau principe : l'“éducabilité”	10
4. L'indispensable refus de la catégorisation	10
5. Le danger de l'“assimilation normalisatrice”	11

II - Ouvrir l'école à tous

1. L'inscription de tous à l'école	14
2. Concevoir l'école autrement	15
3. Adapter l'école à l'enfant	16

DE LA GÉNÉROSITÉ DES TEXTES À LEUR APPLICATION : UNE AFFAIRE DE VOLONTÉS

I - L'intégration scolaire : la réalité aujourd'hui

1. Trop souvent un parcours du combattant pour l'élève et sa famille	18
2. Beaucoup de ruptures blessantes dans le cursus scolaire des élèves	19
3. Le malaise des enseignants	19
4. Trop peu d'entrants. Encore moins de diplômés	20
5. Quelques réussites pour espérer	21

II - L'intégration réussie : l'idéal pour demain

1. Accélérer le processus de l'intégration scolaire	24
2. Mettre l'élève au centre de sa propre intégration	25
3. Bâtir un projet à géométrie variable	26
4. Avoir une véritable politique de formation des enseignants	27
5. Institutionnaliser de véritables partenariats	28
6. Organiser les passerelles entre les secteurs ordinaires et spécialisés	29
7. Auxiliaire de vie scolaire : une profession à part entière	30
8. Refuser le tout intégratif	31

ANNEXES

<i>Annexe 1</i> : index alphabétique des intervenants cités	33
<i>Annexe 2</i> : les neuf colloques organisés par la MAIF	35

1^{RE} PARTIE

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR UNE INTÉGRATION SCOLAIRE RÉUSSIE

I - Regarder l'élève avant de voir son handicap

1. Aucun handicap ne peut faire oublier la personne	8
2. Les droits de l'enfant à une école équitable	9
3. Un nouveau principe : l'“éducabilité”	10
4. L'indispensable refus de la catégorisation	10
5. Le danger de l'“assimilation normalisatrice”	11

I - REGARDER L'ÉLÈVE AVANT DE VOIR SON HANDICAP

L'intégration scolaire des élèves en situation de handicap, enfants comme adolescents, est un sujet socialement crucial en même temps qu'il est intellectuellement exigeant tant il interroge notre façon de penser l'autre. Pour toucher cet autre, il faut d'abord s'affranchir des réactions de peur irrationnelle et modifier le regard porté sur les personnes porteuses de handicap.

Jean-Luc SIMON

“Il s'agit aujourd'hui d'ériger une société où chacun pourra exister à égalité de droits avec ses concitoyens, quelles que soient ses capacités : qu'il roule au lieu de marcher, qu'il reste enfant au lieu de grandir, qu'il parle avec les mains et entende avec les yeux plutôt qu'avec sa bouche et ses oreilles, qu'il lise avec ses doigts plutôt que d'utiliser ses yeux.”

Newsletter AEPH 2003

1. Aucun handicap ne peut faire oublier la personne

L'autre ne pouvant en aucun cas se réduire à son handicap, il faut bannir du langage quotidien les termes qui renvoient à des caractéristiques de la personne plutôt qu'à la personne elle-même. Des expressions telles “enfant handicapé mental”, “enfant autiste”, “personne handicapée” et pire que tout “l'handicapé” atteignent la personne dans sa dignité car elles la nient en la réduisant à une allocation, une compensation. On ne peut rencontrer l'autre si on ne le voit pas comme un autre soi-même.

Marie-Christine PHILBERT

“Il y a l'enfant et il y a le handicap. Trop souvent on voit le handicap et on oublie qu'il y a un enfant derrière.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Gilles CERVERA

“La personne avec handicap est un citoyen digne de compensation, mais c'est avant tout un citoyen, c'est-à-dire un être ordinaire.”

Brest - le 8 octobre 2003

Yvan DARRAULT-HARRIS

“Si nous arrivons à soutenir le regard d'une personne avec handicap, alors nous avons une chance de rencontrer derrière le masque une personne.”

Limoges - le 17 septembre 2003

Francis LORMIER

“La mission de l'école n'est pas complète, n'est pas remplie si on n'accepte pas, si on ne reconnaît pas l'autre dans sa différence.”

Limoges - le 17 septembre 2003



Pierre MIGLIANICO

“Nous devons respecter l’identité des personnes handicapées, parce que même si elles partagent tout avec nous, elles ont le droit d’avoir également leur façon d’être, leur façon de penser.”

Lyon - le 16 avril 2003

Marquerite CLAVIER

“Si tel enfant a telle maladie il n’est pas cette maladie.”

Brest - le 8 octobre 2003

Marie BERNARD

“Banaliser le terme handicap, c’est diminuer son importance, cela expose à renvoyer l’enfant à son handicap, cela peut empêcher la mise en place d’une évolution dynamique.”

Brest - le 8 octobre 2003

2. Les droits de l’enfant à une école équitable

Ce qui fonde le droit de l’enfant, quel qu’il soit, à une école équitable, c’est son droit fondamental à l’éducation. Sa différence, s’il est porteur de handicap, ne peut être ni une raison, ni un obstacle à son intégration scolaire. Il faut voir au-delà du handicap et considérer un élève brillant, moyen ou en difficulté, mais avant tout un élève ayant droit comme tout un chacun à une éducation scolaire. Ce n’est pas l’égalité à l’école, mais l’équité dans l’école qui permet cette intégration.

Muriel GRIMMEISSEN

“Le droit à l’éducation est un droit fondamental, un droit qui est inscrit dans la Convention de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales (protocole additionnel n° 11, article 2).”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Jean LAVAL

“C’est un enjeu pour l’Éducation nationale que d’essayer d’avoir, pour les élèves en situation de handicap, un projet collectif, équitable, républicain qui tienne compte du besoin et de la spécificité de chacun d’eux.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Joël ZAFFRAN

“La pleine intégration du handicap dans la société semble être l’indice d’une volonté d’ériger l’enfant, même handicapé, comme un sujet de droit et un futur membre de la communauté des citoyens.”

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Jean-Louis GARCIA

“Il faut arrêter de se situer dans une espèce de perception charitable, misérabiliste, disant finalement “les pauvres, ils ont des droits” et ce sont ces droits que l’on doit mettre en œuvre.”

Niort - le 22 octobre 2003



3. Un nouveau principe : l'“éducabilité”

Malgré sa différence, l'enfant avec handicap est éduicable, et il est nécessaire d'établir avec lui une relation où sa différence ne fasse pas obstacle mais puisse, au contraire, être cultivée. L'ambition éducative doit exister et, si le handicap doit être pris en compte, il ne doit pas faire oublier que l'enfant en situation de handicap a besoin, comme n'importe quelle autre personne, de savoir lire et écrire. Chacun est capable d'être partiellement éduqué au sens scolaire du terme, c'est le principe d'“éducabilité”.

Charles GARDOU

“C'est par l'accès au savoir, même a minima, que l'enfant en situation de handicap se rapproche des autres et partage avec eux des significations culturelles communes.”

Lyon - le 16 avril 2003

Anne-Yvonne LENFANT

“Il nous faut faire l'effort de comprendre l'enfant tel qu'il est, et non pas tel qu'on voudrait qu'il soit.”

Lille - le 10 décembre 2003

Catherine LEROY

“Tout enfant a le droit à l'éducation, tout enfant est enseignable et nous avons le devoir de tout mettre en place pour que cela soit possible.”

Lille - le 10 décembre 2003

Jean-Claude MALLEJAC

“Il faut prendre en compte les compétences et pas seulement les déficiences.”

Brest - le 8 octobre 2003

4. L'indispensable refus de la catégorisation

La catégorisation des handicaps est un écueil qui doit être évité si on veut faciliter l'intégration. Ce serait une erreur de considérer les personnes en situation de handicap comme figées dans des groupes homogènes à l'intérieur de leur déficience. On a trop tendance à partir d'une représentation collective, comme par exemple la trisomie ou encore les enfants avec syndrome autistique, à voir l'identité collective et non pas l'enfant dans sa singularité.

Charles GARDOU

“Leurs aptitudes, attentes et besoins sont extrêmement divers, selon leur histoire personnelle, le climat familial, les ressources de leur milieu et l'accompagnement dont ils bénéficient.”

“Nous sommes dans une logique de la place préétablie sans nous donner le temps de découvrir le visage de l'enfant en tant que tel.”

Lyon - le 16 avril 2003



Pierre MIGLIANICO

“Cela n’a pas vraiment de sens de parler d’enfant en situation de handicap parce que nous sommes face à des personnes infiniment variables, y compris quand elles sont réunies par un même handicap.”

Lyon - le 16 avril 2003

Yvan DARRAULT-HARRIS

“Il ne faut pas les considérer comme représentants du petit peuple des handicapés (les sourds, les aveugles, les artistes, les IMC...), ce qui est une représentation réductrice qui interdit toute rencontre.”

Limoges - le 17 septembre 2003

5. Le danger de l’“assimilation normalisatrice”

Il est un autre piège à éviter pour tenter la rencontre avec l’enfant : celui de l’assimilation normalisatrice qui consiste à ne pas tenir compte de la réalité du handicap. Il faut éviter le déni du handicap ou sa banalisation sous peine de ne pouvoir reconnaître et accepter tel qu’il est un enfant en situation de handicap. Ce dernier ne peut plus alors vivre sa différence et l’accepter.

Il faut connaître et reconnaître l’enfant dans sa globalité, c’est-à-dire au-delà de son handicap, sans pour autant méconnaître le handicap et ses effets.

Charles GARDOU

“L’assimilation fait que l’enfant n’est toléré en milieu ordinaire qu’à condition qu’il s’efface, se dissolve dans la classe ; qu’il devienne semblable, se mette au format de l’école.”

Lyon - le 16 avril 2003

Marie-Christine PHILBERT

“Lorsque l’enfant est mis en situation de normalité, le dispositif doit alors être intégrant, c’est-à-dire qu’il doit être respectueux de sa différence et prendre en compte ses difficultés.”

Toulouse - le 18 juin 2003



1^{RE} PARTIE

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR UNE INTÉGRATION SCOLAIRE RÉUSSIE

II - Ouvrir l'école à tous

- | | |
|--|----|
| 1. L'inscription de tous à l'école | 14 |
| 2. Concevoir l'école autrement | 15 |
| 3. Adapter l'école à l'enfant | 16 |

II - OUVRIR L'ÉCOLE À TOUS

La loi d'orientation de 1975, en faveur des personnes handicapées, indique que tous les enfants en situation de handicap ont le droit de bénéficier de soins de santé, d'éducation, d'assistance sociale, et de rester auprès de leurs familles. *“Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative.”* (art. 4 de la loi de 1975).

Il n'est pas original de rappeler que l'école est le lieu des apprentissages, de l'éducation, mais c'est aussi un espace de socialisation très important du point de vue des acquisitions scolaires et des réflexes comportementaux. On y apprend la vie en société, c'est pourquoi tout enfant, quelle que soit sa différence, doit y avoir accès.

Or, si le rythme législatif insufflé depuis 1975 concrétise les différentes volontés politiques, la mise en œuvre sur le terrain laisse encore trop à désirer. Le rapport conjoint de l'IGEN et de l'IGAS de 1999 a rendu des conclusions sévères sur les conditions d'accès à l'enseignement des enfants et adolescents en situation de handicap. Le rapport BLANC de 2002 pointe, lui aussi, cette insuffisance de l'intégration scolaire qui relève encore trop souvent d'une tolérance.

Il faut donc appliquer ce que le droit prévoit.

Charles GARDOU

“Aux propos généreux et aux textes humanistes, doivent correspondre des décisions politiques volontaristes.”

Lyon - le 16 avril 2003

1. L'inscription de tous à l'école

L'évolution de la législation montre toute la volonté de l'État de faciliter l'ouverture des portes de l'école ordinaire à l'ensemble des enfants qui, jusque-là en étaient exclus. Mais désormais, la volonté politique ne suffit plus et il faut inscrire dans le droit le principe d'inscription à l'école pour tous.

Jean-Louis GARCIA

“Il faut insister sur le principe systématique de l'inscription de tous à l'école de tous, même si l'enfant handicapé est à l'école de tous, peu de temps ou pas du tout.”

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Marie-Christine PHILBERT

“Il faut garantir l'obligation scolaire et non plus l'obligation éducative.”

Marseille - le 21 mai 2003



Daniel BRILLAUD

“L’intégration scolaire, c’est sans doute une question de moyens, c’est sans doute une démarche pédagogique, une démarche éducative, mais c’est aussi et surtout une question d’éthique professionnelle, une question d’éthique tout court.”

Niort - le 22 octobre 2003

Joël ZAFFRAN

“Une école réellement démocratique est une école qui doit faire sauter tous les verrous qui empêchent la liberté de choix des parents en matière d’éducation.”

Bordeaux - le 10 septembre 2003

2. Concevoir l’école autrement

Il y a une véritable espérance scolaire, et l’enfant en situation de handicap doit vivre l’école comme un lieu de conquête et non comme un lieu d’échec. La scolarisation en milieu ordinaire ne se réduit pas à une accumulation de connaissances, et l’idée que le programme doit régner en maître pour tous doit être révisée.

Une pédagogie pertinente et des contenus d’apprentissage essentiels doivent être établis pour que l’éducation puisse atteindre son but : le développement optimal de l’enfant et son intégration dans la société.

Claude BURSZTEJN

“L’école, qui est à l’évidence un espace irremplaçable d’intégration sociale, est en même temps un système à la sélectivité croissante.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Pierre BONJOUR

“Il faut protéger l’école de ce rouleau compresseur qu’est la société de performance et de résultat.”

Niort - le 22 octobre 2003

Marie-Christine PHILBERT

“Il faut réfléchir sur la manière de concevoir l’école, non plus comme un apprentissage de la lecture, des mathématiques... mais bien comme un lieu d’acquisition de savoir-faire, de savoir apprendre, de savoir transférer, de savoir-vivre.”

Lille - le 10 décembre 2003

Serge EBERSOLD

“L’enfant va à l’école pour partager un certain nombre de situations sociales avec des enfants non handicapés, mais également pour acquérir des savoirs.”

Lyon - le 16 avril 2003



3. Adapter l'école à l'enfant

Tous les élèves ont des besoins éducatifs, mais certains plus que d'autres parce qu'ils sont autrement capables, et doivent être différemment accompagnés. L'école doit être inclusive, c'est-à-dire répondre aux besoins, aux capacités et aux rythmes individuels de chaque enfant. L'école idéale, celle qui est l'école de tous les enfants, doit s'intéresser à l'enfant singulier. Ce n'est pas à l'enfant de s'adapter à l'école, c'est à l'école de s'adapter à l'enfant, quelles que soient ses caractéristiques. Le temps, les programmes, les matières suivies doivent être pensés en fonction de l'élève en situation de handicap. Dans le cas contraire, l'intégration devient contre-productive.

Pierre BONJOUR

"Pour qu'un enfant puisse effectivement s'intégrer à l'école, il faut respecter son temps !"

Niort - le 22 octobre 2003

Catherine LEROY

"Tout le monde est d'accord pour intégrer dans les écoles ordinaires les enfants différents. Intégrer oui, mais pas n'importe comment et en respectant les enfants, leurs besoins et leurs difficultés."

Lille - le 10 décembre 2003

Claude BURSZTEJN

"Les intégrations dépendent fondamentalement de la capacité de l'enfant à s'adapter au dispositif scolaire tel qu'il est dans un groupe scolaire donné. Les adaptations de l'école vis-à-vis des difficultés spécifiques de l'enfant restent très limitées."

Strasbourg - le 12 mars 2003



2^E PARTIE

DE LA GÉNÉROSITÉ DES TEXTES À LEUR APPLICATION : UNE AFFAIRE DE VOLONTÉS

I - L'intégration scolaire : la réalité aujourd'hui

1. Trop souvent un parcours du combattant pour l'élève et sa famille	18
2. Beaucoup de ruptures blessantes dans le cursus scolaire des élèves	19
3. Le malaise des enseignants	19
4. Trop peu d'entrants. Encore moins de diplômés	20
5. Quelques réussites pour espérer	21

I - L'INTÉGRATION SCOLAIRE : LA RÉALITÉ AUJOURD'HUI

1. Trop souvent un parcours du combattant pour l'élève et sa famille

Pour la famille et l'élève qui décident de tenter le pari d'une scolarisation de proximité en refusant le passage par l'enseignement spécialisé, les difficultés à surmonter sont très nombreuses et finissent par transformer leur démarche en véritable parcours du combattant.

C'est avant toute chose le problème de l'accessibilité physique à l'école qui se pose aux parents et à l'élève. Ce sont ensuite les réactions angoissées des enseignants et personnels de l'établissement pouvant entraîner des attitudes de rejet, le regard dur des autres parents qui s'interrogent sur les conséquences pour leurs enfants d'une telle intégration... Viennent enfin toutes les difficultés structurelles : les classes en sureffectif, les difficultés relationnelles avec les différentes commissions. Tout cela pour souvent se heurter, *in fine*, au refus d'intégration scolaire d'un enseignant, refus individuel qui entraîne des ruptures déstabilisantes dans les parcours scolaires des élèves en situation de handicap.

Patrice LAGISQUET

“Le problème, c'est que pour beaucoup de familles, le parcours du combattant commence dès la naissance, lors de l'annonce du handicap. En fait, les parents ne sont plus des parents d'enfants mais des parents d'un handicap.”

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Claude BURSZTEJN

“Pour le moment, l'institution scolaire n'est pas à même de garantir la pérennité d'un projet en cours.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Gérard TRÈVE

“Il est vrai que pendant de longues années, c'était un véritable parcours du combattant pour les parents qui souhaitaient avoir la possibilité de faire accueillir leur enfant dans une structure ordinaire. Aujourd'hui, tout n'est pas réglé mais des progrès ont été faits, il y a moins de rejets.”

Marseille - le 21 mai 2003

Claude BURSZTEJN

“Il arrive malheureusement que, dans certains cas, l'école après avoir soutenu, même stimulé le développement de l'enfant, puisse devenir un lieu de souffrances pour un enfant constamment confronté à des exigences excessives.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Pierre BONJOUR

“Un jour une collègue m'a dit : “J'ai 27 enfants dans ma classe, plus Jérémie”. Ça, c'est l'intégration ! J'aurais préféré : “J'ai 28 enfants, dont Jérémie”. Ça, c'est l'inclusion !”

Niort - le 22 octobre 2003



2. Beaucoup de ruptures blessantes dans le cursus scolaire des élèves

Le parcours scolaire d'un élève en situation de handicap est, hélas, trop souvent aléatoire parce que soumis au bon vouloir des enseignants. Selon les différentes prises de positions individuelles, un élève peut être accueilli par un enseignant en maternelle, et être refusé l'année suivante par un autre. Le "dictat" des programmes et des âges scolaires est une source d'échecs fortement déstabilisante pour l'élève et sa famille.

Claude BURSZTEJN

"Il y a un paradoxe à ce qu'un élève en situation de handicap, donc souvent plus lent dans ses acquisitions, soit, contrairement aux institutions spécialisées de type IMPRO, obligé de terminer son parcours à 16 ans."

Strasbourg - le 12 mars 2003

Pierre ROQUES

"Chacune des étapes : grande section - CP, CM2 - 6^e, 3^e - 2nde, est un verrou qui peut gêner l'intégration."

Toulouse - le 18 juin 2003

Charles GARDOU

"Il faut passer des ruptures déstructurantes à une continuité éducative, pour eux comme pour les autres."

Lyon - le 16 avril 2003

3. Le malaise des enseignants

Les enseignants non spécialisés ne sont pas préparés à accueillir des élèves en situation de handicap. Cette absence de préparation les pousse parfois à rejeter l'idée même de l'intégration, dans leur classe, d'un élève en situation de handicap.

Sans formation, ils doivent parfois composer du jour au lendemain avec la présence dans la classe d'un tiers (aide humaine), revoir leur pédagogie, répondre aux questions des autres enfants et de leurs parents. Ils peuvent ensuite être confrontés à la peur du handicap et à la peur de l'échec.

Dans tous les cas de figure, ils sont insuffisamment informés des dispositifs existants et des moyens qu'ils peuvent solliciter pour réussir cette intégration.

Pierre ROQUES

"Il faut épauler ces personnes et les aider à comprendre comment travailler avec ces élèves particuliers, et puis peut-être les rassurer."

"Je crois qu'on a besoin de reconnaître les enseignants qui réalisent un travail absolument époustouflant sur le terrain. Peut-être sommes-nous un petit peu trop loin d'eux pour leur dire à quel point ils font un travail magnifique."

Toulouse - le 18 juin 2003



Pierre MIGLIANICO

“Il y a une tension entre les parents qui veulent être plus ambitieux parfois que réalistes et les professionnels qui, quelquefois, sont plus réalistes qu’ambitieux.”

Lyon - le 16 avril 2003

Catherine COUSERGUE

“On évoque beaucoup la souffrance de l’enfant à l’école, mais l’enfant valide aussi souffre beaucoup à l’école. L’école n’est pas qu’un lieu de plaisir et de bonheur.”

“Les professionnels craignent que si on accueille l’enfant en situation de handicap à l’école, cela permette aux parents de ne pas reconnaître le handicap de leur enfant, de ne pas faire le deuil du handicap. C’est une fausse peur.”

Toulouse - le 18 juin 2003

4. Trop peu d’entrants. Encore moins de diplômés

Les jeunes handicapés ne sont pas présents à tous les niveaux de l’enseignement, leur nombre diminue au fur et à mesure que l’on avance dans le cursus scolaire. Cette situation est totalement paradoxale quand on sait que 66 % des étudiants quittant l’université avec diplôme trouvent un emploi dans les 6 mois.

Pour différentes raisons – psychologiques, relatives à l’accessibilité des lieux, structurelles... – l’intégration scolaire des élèves en situation de handicap fonctionne en entonnoir, car le nombre d’élèves en situation de handicap scolarisés s’amenuise à mesure que le niveau d’étude augmente. Aujourd’hui, très peu d’étudiants handicapés obtiennent un diplôme d’université.

Serge EBERSOLD

“En France, on estime à peu près à 2 % le nombre d’élèves atteints d’une déficience qui sont scolarisés en milieu ordinaire, et à 0,32 % le nombre d’étudiants handicapés.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Charles GARDOU

“La première tempête, c’est celle de l’école primaire et de l’apprentissage de la lecture, on commence à les trouver gênants, on s’en sépare le plus souvent au collège... L’intégration en lycée devient anecdotique, quant à l’université n’en parlons pas...”

Lyon - le 16 avril 2003

Jean Louis ANTONA

“Le point noir dans la plupart des universités en France reste encore l’accessibilité”.

Toulouse - le 18 juin 2003



5. Quelques réussites pour espérer...

Quoi qu'on ait pu noter jusqu'à maintenant, on ne peut que se réjouir du consensus pour reconnaître les bienfaits d'une intégration scolaire, bienfaits concernant l'enfant en situation de handicap lui-même, mais également les autres élèves ou les enseignants ayant fait le pari de cette intégration. Chacun s'enrichit de la différence de l'autre.

Les enseignants sont nombreux à dire qu'ils ont été obligés de repenser leur pédagogie et que ce questionnement de leurs méthodes a été bénéfique pour tous les élèves. Toutefois, il faut noter que ces exemples d'intégrations réussies sont toujours à l'initiative d'une équipe pédagogique motivée, mais qu'ils restent assez marginaux.

Claude BURSZTEJN

“Lorsque l'insertion dans le groupe de la classe est réelle, c'est un stimulant extrêmement puissant pour les acquisitions cognitives, et notamment pour le langage des enfants dont nous nous occupons.”

Strasbourg - 12 mars 2003

Pierre ROQUES

“On s'aperçoit que ces jeunes prennent leur place dans le collège d'une manière absolument remarquable et parfois de façon bien supérieure à ce qu'on pouvait espérer.”

“Pour avoir encadré des stages auprès des enseignants de collèges, je peux dire qu'on s'aperçoit qu'après une phase de crainte, ils prennent vraiment plaisir à ce travail et à intégrer ces élèves en situation de handicap.”

Toulouse - le 18 juin 2003

Élisabeth ZUCMAN

“Les élèves en situation de handicap apportent entre élèves une citoyenneté pour demain et entre les parents d'élèves, une compréhension différente. Ce qui est apporté, c'est l'aide mutuelle, le renforcement de la réflexion.”

Paris - le 19 novembre 2003

Annie SCOTTO D'APOLLONIA

“Accueillir des enfants en situation de handicap c'est un enrichissement personnel, et j'ai découvert des enfants rayonnants, heureux de progresser.”

Toulouse - le 18 juin 2003

Gisèle ALCANIZ

“Le principe qui nous anime, nous les enseignants, et peut-être plus quand on est enseignant en ZEP, c'est de penser que nos différences nous enrichissent.”

Marseille - le 21 mai 2003



2^E PARTIE

DE LA GÉNÉROSITÉ DES TEXTES À LEUR APPLICATION : UNE AFFAIRE DE VOLONTÉS

II - L'intégration réussie : l'idéal pour demain

1. Accélérer le processus de l'intégration scolaire	24
2. Mettre l'élève au centre de sa propre intégration	25
3. Bâtir un projet à géométrie variable	26
4. Avoir une véritable politique de formation des enseignants	27
5. Institutionnaliser de véritables partenariats	28
6. Organiser les passerelles entre les secteurs ordinaires et spécialisés	29
7. Auxiliaire de vie scolaire : une profession à part entière	30
8. Refuser le tout intégratif	31

II - L'INTÉGRATION RÉUSSIE : L'IDÉAL POUR DEMAIN

1. Accélérer le processus de l'intégration scolaire

Les textes de loi existent et prévoient l'intégration scolaire. En écho, les bonnes volontés ne manquent pas, même si elles ne sont jamais qu'individuelles et donc facultatives. Pour accélérer le processus de l'intégration scolaire, il faut à présent passer de l'intention aux actes, de la tolérance à la mise en œuvre. Autrement dit, il est temps que l'intégration scolaire de la personne en situation de handicap cesse d'être considérée comme une réussite rare pour devenir la norme.

Claude BURSZTEJN

"L'intégration scolaire reste parcellaire sur l'ensemble du territoire et même sur l'ensemble d'une région. Ici, un enfant sera accueilli à bras ouverts par une institutrice enthousiaste, alors que là-bas, il sera accueilli une heure ou deux par semaine."

Strasbourg - le 12 mars 2003

Jean LAVAL

"Il ne faut plus traiter, et l'Éducation nationale ne le fait plus, le problème d'éducation que posent les enfants présentant un handicap comme une rareté confidentielle à laquelle on va donner une réponse rare et confidentielle, mais comme une des réalités qui s'imposent parce que ces enfants existent et que la société, la Nation, entendent bien apporter une réponse à l'existence même de ces enfants tels qu'ils sont."

Strasbourg - le 12 mars 2003

Catherine LEROY

"On sait maintenant que, plus précocement est pris en charge un enfant, plus vite on mobilise ce qui peut l'être, et plus il évolue favorablement."

Lille - le 10 décembre 2003

Joël ZAFFRAN

"Il faut insuffler une dynamique suffisante pour que l'intégration scolaire devienne pérenne et qu'elle s'inscrive dans un cadre structuré par des principes et par des logiques qui soient claires et sans ambiguïtés."

Bordeaux - le 10 septembre 2003

2. Mettre l'élève au centre de sa propre intégration

L'élève et sa famille ne peuvent être laissés à l'écart de l'intégration scolaire. Il est nécessaire de penser l'intégration comme un système centré sur les personnes concernées au premier plan. L'élève en situation de handicap doit être acteur et non spectateur de son intégration scolaire, accompagné par sa famille.



Il faut donc mettre l'élève au centre de sa propre éducation et ériger l'intégration scolaire en véritable principe qui ne laisse plus aucune place à la simple bonne volonté et au "bricolage". Si l'Éducation nationale doit être la pierre angulaire du système, les parents en sont les pilotes car ils sont de véritables experts du handicap de leur enfant.

Pour que ce système fonctionne, il faut que tous les acteurs en aient une bonne maîtrise. Une bonne information de tous les partenaires, ainsi qu'une bonne communication entre ces derniers sont alors des conditions de réussite indispensables.

Marguerite CLAVIER

"Contrairement à ce que pensent beaucoup de personnes, les intégrations réussies de personnes en situation de handicap sont possibles, mais elles nécessitent des moyens, de la passion et un ensemble de facteurs favorables."

Brest - le 8 octobre 2003

Catherine COUSERGUE

*"Les parents ont des compétences éducatives et sont là pour élaborer le projet de vie de leur enfant."
"Pour que les parents puissent faire un choix, il faut qu'ils puissent avoir accès à l'information et la difficulté c'est l'accès à l'information !"*

Toulouse - le 18 juin 2003

Jean-Claude MALLEJAC

"Il faut obtenir une participation active et réelle de la famille afin de ne pas la mettre dans une situation d'ignorance ou de dépendance, ce qui aurait pour effet de renforcer une attitude de désinvestissement ou un système défensif."

Brest - le 8 octobre 2003

Patrice LAGISQUET

"Nous voulons être les acteurs permanents de ce qui se fait autour de nos enfants."

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Pierre ROQUES

"Faute de savoir, faute de connaître leurs droits, nous avons parfois des parents qui manquent d'exigences pour leur enfant."

Toulouse - le 18 juin 2003

Pierre MIGLIANICO

"Je crois que la prise en charge d'un enfant handicapé ne va pas de soi, elle demande une préparation, un accompagnement, un soutien."

Lyon - le 16 avril 2003



3. Bâter un projet à géométrie variable

Aller à l'école n'est pas une fin en soi. En revanche, l'école est le lieu de convergence de plusieurs fonctions sociales et socialisantes. L'enfant doit pouvoir s'y épanouir tout en apprenant. Il faut donc absolument évaluer ses besoins, fixer des objectifs, faire des bilans, respecter son rythme. Chaque cas d'intégration scolaire d'un élève en situation de handicap est particulier, chaque projet est différent et c'est l'enfant et son entourage qui conduiront au succès ou à l'échec de sa scolarité. D'où l'impérieuse nécessité d'adapter celle-ci à la capacité, au projet personnel de l'élève et de sa famille sous peine d'échec assuré.

Gérard TRÈVE

“L'intégration, c'est d'abord la constitution d'un projet individuel négocié avec la famille, puis avec les différents professionnels concernés, et ensuite il faut déterminer les moyens qui l'accompagnent.”

Marseille - le 21 mai 2003

Jean LAVAL

“Que veut dire l'intégration individuelle ? Ça veut dire adapter réellement le projet d'intégration à la réalité, à la spécificité de chacun des individus qui le vivent.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Charles GARDON

“Droit à la compensation veut aussi dire droit à la compensation pédagogique. Il faut sortir du programme pour aller vers la stratégie, le programme est préétabli et prédéterminé, la stratégie, elle, se construit par réajustements successifs.”

“Les enseignants doivent avoir la capacité d'ajuster les programmes, les méthodes et les demandes, d'aménager les rythmes pour faciliter la construction des savoirs.”

Lyon - le 16 avril 2003

Jean-François ROCHE

“L'intégration c'est une co-création entre l'enfant, la famille et les professionnels.”

Limoges - le 17 septembre 2003

Marie-Christine PHILBERT

“Il faut veiller à ce que cette intégration soit dynamique et inscrite dans un parcours réajustable en fonction des besoins de l'enfant.”

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Marguerite CLAVIER

“Ce qui nous guide, c'est l'enfant. Nous devons suivre l'intérêt de l'enfant au-delà de tout le reste.”

Brest - le 8 octobre 2003

Catherine LEROY

“Il faut faire attention à ce que l'intégration ne conduise pas à ce que les enfants vivent leur école en parallèle ou la subissent.”

Lille - le 10 décembre 2003



4. Avoir une véritable politique de formation des enseignants

L'accueil des élèves en situation de handicap demande de véritables compétences professionnelles qui dépassent la simple – mais néanmoins nécessaire – bonne volonté. Il faut savoir préparer les acteurs de terrain, afin que l'intégration ne soit pas ressentie par certains enseignants comme une obligation ou une difficulté supplémentaire. Cela nécessite une véritable politique de formation des enseignants.

La connaissance du handicap est certes primordiale, mais au-delà de la formation et de l'information, il faut que les enseignants aient la possibilité de travailler en collaboration avec des médecins, des psychologues, des orthophonistes... L'enseignant doit apprendre à ne plus être le seul maître à bord dans sa classe, lorsque celle-ci intègre un élève autrement capable.

Charles GARDOU

“L'absence de véritable projet formatif cohérent et volontariste génère, chez nombre d'enseignants, des sentiments de solitude et d'incompétence.”

Lyon - le 16 avril 2003

Claude BURSZEJN

“Les classes d'intégration ont tendance à diminuer, car j'ai cru comprendre qu'il y avait des difficultés à trouver des enseignants formés, qualifiés pour animer ces classes.”

Strasbourg - le 12 mars 2003

Marcel RUFO

“Intégrer des enfants... mais avec un soutien aux enseignants pour qu'ils comprennent comment les enfants handicapés fonctionnent, comment ils sont trop proches, trop éloignés, trop distants, trop situés dans une incompréhension.”

Marseille - le 21 mai 2003

Claude REYNAERT

“C'est un enjeu que d'avoir de bons enseignants, mais c'est aussi une sorte de consécration parce que l'adaptation et l'intégration scolaire se méritent.”

Lille - le 10 décembre 2003

Daniel SARTELET

“Il faut appliquer une pédagogie de l'humain, sans faveur, sans condescendance et surtout sans comportement émotionnel.”

Lille - le 10 décembre 2003



5. Institutionnaliser de véritables partenariats

L'école et les enseignants ne peuvent à eux seuls assumer l'entière charge de l'intégration scolaire d'un élève en situation de handicap. L'Éducation nationale et les services thérapeutiques peuvent être amenés à travailler avec la famille, auprès d'un enfant ayant un problème de santé. Ce travail ne peut être accompli avec succès sans la réalisation de certaines conditions. Pour fédérer les volontés et les énergies, il faut du temps, des rencontres, du respect pour l'autre et ce, quel que soit cet autre avec ses différences, du respect pour le travail fourni et surtout du respect de l'enfant, parce qu'il n'est la propriété ni des uns ni des autres, mais qu'il s'appartient en propre. L'enfant par lui-même est l'enjeu.

Un partenariat actif entre les enseignants, les parents, le secteur sanitaire, les structures médico-sociales est donc la condition *sine qua non* de la réussite d'une intégration scolaire d'un élève en situation de handicap, d'un élève autrement capable. Tous les acteurs doivent se sentir impliqués dans le processus, guidés par la volonté de converger pour la réalisation du plus grand bonheur de l'enfant.

Pierre ROQUES

"Je crois que ni l'Éducation nationale, ni les secteurs médico-sociaux, ni le sanitaire, ni les parents, ni qui que ce soit à lui tout seul ne détient la vérité."

Toulouse - le 18 juin 2003

Claude LEGRAND

"Il est un outil fondamental de l'intégration, c'est le projet individualisé de l'intégration et la nécessité d'un partenariat actif entre l'école et l'établissement d'accueil, la famille, le service et l'établissement de soin qui suit l'enfant."

Lille - le 10 décembre 2003

Jean-Louis GARCIA

"L'enfant est une personne qu'il faut prendre dans sa globalité, et il ne faut pas que les ministères travaillent côte à côte pour ne pas dire face-à-face."

Bordeaux - le 10 septembre 2003

Serge EBERSOLD

"Il faut penser la scolarisation comme quelque chose de collectif et non pas comme une affaire d'individu, ce qui paraît surréaliste."

Strasbourg - le 12 mars 2003

Charles GARDOU

"La pratique intégrative oblige à passer à l'entrecroisement des compétences, des regards, des points de vue et des postures."

Lyon - le 16 avril 2003

Gérard TRÈVE

"L'intégration, c'est d'abord la constitution d'un projet individuel négocié avec la famille, puis avec les différentes personnes concernées. Ensuite, viennent les moyens. Ce ne sont pas les moyens qui déterminent l'intégration, c'est l'intégration qui a besoin de moyens pour être réalisée."

Marseille - le 21 mai 2003



Anne-Yvonne LENEANT

“L’important est que chacun à notre place nous contribuions aux progrès multiples des enfants. Ce qui est essentiel pour l’accompagnement d’un enfant, c’est que parents et professionnels soient ensemble sur un même chemin, regardent et avancent dans la même direction, même si chacun va à son rythme.”

Lille - le 10 décembre 2003

Marcel RUFO

“Il faut dire que l’intégration est première et que tout le monde est au service de l’intégration.”

Marseille - le 21 mai 2003

6. Organiser les passerelles entre les secteurs ordinaires et spécialisés

Lorsque l’intérêt de l’élève est privilégié, les structures pouvant y contribuer se rapprochent naturellement. Alors qu’il est arrivé par le passé que les deux univers s’affrontent, il faut, aujourd’hui et demain, créer des liens, créer des rencontres, favoriser les passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé.

Ce n’est qu’à cette condition que l’on parviendra à une meilleure fluidité des parcours scolaires des élèves en situation de handicap. L’enseignement spécialisé ne doit pas être considéré comme une simple action éducative, mais comme un moyen supplémentaire offert à l’enfant pour pouvoir réintégrer le monde ordinaire.

Pierre ROQUES

“Que ce soit les établissements scolaires ou les établissements médico-sociaux, nous avons tous des compétences, mais du fait des cloisonnements, nous avons du mal à trouver les solutions les plus intelligentes pour les élèves.”

Toulouse - le 18 juin 2003

Marie-Christine PHILBERT

“On ne doit pas être à l’école parce qu’il n’y a pas de place dans un IME, et on ne doit pas être dans un IME parce qu’il n’y a pas de place à l’école. Il doit y avoir des passerelles entre les deux.”

Niort - le 22 octobre 2003

Daniel SARTELET

“Il convient de ne pas opposer les établissements spécialisés, les services et les milieux ordinaires de scolarisation. Nous, nous pensons qu’il faut mailler, il faut mettre en réseau, utiliser les complémentarités.”

Lille - le 10 décembre 2003

Marguerite CLAVIER

“L’intégration ne doit pas être vécue comme un contre projet vis-à-vis de l’éducation spéciale.”

Brest - le 8 octobre 2003



Gérard TRÈVE

“Il est clair que lorsqu'un enfant est orienté vers une structure spécialisée, il est très rare que cet enfant puisse après être accueilli dans une classe ordinaire, c'est ce que j'appelle l'effet filière.”

Marseille - le 21 mai 2003

Marcel RUFO

“Le temps éducatif à l'IME, le temps scolaire à l'école, le temps familial avec la famille et le temps thérapeutique avec des inter-secteurs de pédopsychiatrie. L'ensemble de ces dispositifs mis en réseau et en synergie ferait que le handicap étant ainsi dans la Cité, il serait plus dans nos esprits, dans nos cœurs.”

Marseille - le 21 mai 2003

7. Auxiliaire de vie scolaire : une profession à part entière

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont chargés d'aider l'élève en situation de handicap dans sa vie scolaire quotidienne. Ce concept d'aide humaine doit être pérennisé, mais aussi et surtout professionnalisé, parce que l'importance qu'il revêt ne laisse pas de place à la seule bonne volonté. C'est une profession à part entière.

Mireille MALOT

“On peut regrouper les missions des AVS en trois fonctions : une fonction d'accompagnement, une fonction éducative, une fonction d'aide à la scolarisation et à la communication.”

Niort - le 22 octobre 2003

Marie-Christine PHILBERT

“En mettant en place ces services d'auxiliaires de vie scolaire, nous avons élargi la palette de solutions que les parents peuvent avoir en matière de scolarisation de leur enfant.”

“Il ne faut pas donner à penser non plus que l'intégration est liée à la présence d'un AVS, je crois qu'il y a des intégrations non accompagnées fort réussies et depuis fort longtemps...”

Limoges - le 17 septembre 2003

Élisabeth KRUCZEC

“La professionnalisation, ce n'est pas seulement l'encadrement, c'est aussi le suivi qui permet une formation de pré-qualification. Enfin, je le dis et le redis, le métier d'auxiliaire de vie scolaire c'est un vrai métier. Je suis extrêmement fière du travail fait sur le terrain.”

Strasbourg - le 12 mars 2003



8. Refuser le tout intégratif

L'intégration scolaire de la personne handicapée recèle ses propres pièges. Comme beaucoup de concepts généreux, elle peut entraîner des effets contre-productifs. Il faut ainsi se garder de l'intégrisme de l'intégrationniste.

L'intégration scolaire peut en effet, malgré le désir des professionnels, celui de l'enfant et de sa famille, parfois être impossible et non souhaitable. L'intégration scolaire ne peut aller jusqu'à la souffrance continue de l'enfant.

Les établissements spécialisés en milieux fermés demeurent un bénéfice pour des enfants sévèrement affectés qui nécessitent de nombreux soins et thérapies spécialisés. Il faut avoir le courage et l'honnêteté de savoir refuser et dénoncer le tout intégratif.

Claude REYNAERT

"Oui il y a une limite à l'intégration : la souffrance."

Lille - le 10 décembre 2003

Marguerite CLAVIER

"On peut même dire que parfois les efforts engagés par tous, nécessaires au déroulement du processus d'intégration, peuvent peser sur la qualité de vie globale de la famille et en fin de compte, représenter un poids trop lourd pour l'enfant qui perçoit à quel point il est un souci, parfois une déception pour ses parents."

Brest - le 8 octobre 2003

Marie-Christine PHILBERT

"Il ne faut pas laisser croire que tout élève en situation de handicap peut suivre une scolarité en milieu ordinaire, ce serait un leurre pour les parents et pour les enfants."

Bordeaux - le 10 septembre 2003

"L'école n'est pas toujours la réponse aux besoins des parents."

Toulouse - le 18 juin 2003

Charles GARDOU

"D'autres sont exilés quand ils sont en situation d'intégration et l'exil à l'intérieur est bien pire qu'un placement adapté à eux, tant leur déficience est grave et nécessite un plateau de professionnels que l'école ne peut assurer."

Lyon - le 16 avril 2003



Le livre blanc a posé deux principes fondamentaux pour une bonne intégration scolaire de la personne en situation de handicap. Il a fait un certain nombre de constats, souvent amers, parfois plein d'espoirs... Il a enfin proposé quelques axes d'améliorations, livré quelques pistes pour faire de l'intégration scolaire de la personne handicapée une réalité généralisée plutôt qu'une tolérance.

Pour achever ce travail, il est difficile de conclure après tous les points évoqués, mais il est certainement pertinent de délivrer un dernier message d'espoir qui, au-delà de l'école, puisse nous montrer à quel point les différences se surmontent, s'acceptent et permettent l'enrichissement de tous.

Howard BUTEN

(s'adressant au proviseur d'un collège hésitant à intégrer un jeune élève autiste placé dans le centre pour autiste profond dont il a la charge)

"Vous n'êtes pas obligé de me croire sur parole, mais ce que je vous propose pour l'avenir, je vous le dis, c'est un cadeau qu'on vous offre.

Cela se passe très bien. En général, les gens ne demandent pas mieux que de se sentir quelqu'un de bien. Tout un chacun doit comprendre tôt ou tard, que dans cette vie, FAIRE LE BIEN FAIT DU BIEN. On ne pense jamais assez à donner l'occasion, la chance, à quelqu'un d'être un héros."

Niort - le 22 octobre 2003

SOYONS TOUS DES HÉROS...



ANNEXES

Annexe 1 : index alphabétique des intervenants cités

Gisèle ALCANIZ, *enseignante*

Jean-Louis ANTONA, *responsable du secteur vie étudiante de l'université Paul Sabatier*

Marie BERNARD, *orthophoniste*

Pierre BONJOUR, *coordonnateur du Comité national des avis déontologiques (CNAD)*

Daniel BRILLAUD, *inspecteur d'académie*

Claude BURSZTEJN, *responsable du service psychiatrie au CHUR de Strasbourg*

Howard BUTEN, *psychologue clinicien*

Gilles CERVERA, *rédacteur en chef de Confluences*

Marguerite CLAVIER, *pédiatre*

Catherine COUSERGUE, *médecin, présidente du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIPH)*

Yvan DARRAULT-HARRIS, *professeur des universités en sciences du langage*

Serge EBERSOLD, *sociologue*

Jean-Louis GARCIA, *secrétaire général adjoint de la Mgen et membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées*

Charles GARDOU, *professeur d'université, président du Collectif de recherches sur les situations de handicap (CRHES)*

Muriel GRIMMEISSEN, *secrétaire des Comités pour l'insertion des personnes handicapées, Conseil de l'Europe*

Élisabeth KRUCZEC, *présidente de l'association Le Chaînon Manquant*

Patrice LAGISQUET, *président de l'association Chrysalide*

Jean LAVAL, *inspecteur d'académie*

Claude LEGRAND, *inspecteur d'académie*

Anne-Yvonne LENFANT, *pédopsychiatre*

Catherine LEROY, *enseignante dans un établissement spécialisé*

Francis LORMIER (†), *inspecteur d'académie*

Jean-Claude MALLEJAC, *directeur d'un IME, d'un SESSAD et président de l'APAJH 29*

Mireille MALOT, *auteur du rapport ministériel sur l'accompagnement à la vie scolaire*



Pierre MIGLIANICO, *président de l'Œuvre des villages d'enfants (OVE)*

Marie-Christine PHILBERT, *présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH)*

Claude REYNAERT, *maître de conférences à l'IUFM*

Jean-François ROCHE, *pédopsychiatre*

Pierre ROQUES, *inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire*

Marcel RUFO, *pédopsychiatre*

Daniel SARTELET, *président de l'APAJH du Nord*

Annie SCOTTO D'APOLLONIA, *enseignante*

Jean-Luc SIMON, *président du Comité français de coordination pour l'AEPH 2003*

Gérard TRÈVE, *inspecteur d'académie*

Joël ZAFFRAN, *maître de conférences en sociologie*

Élisabeth ZUCMAN, *professeur honoraire au Centre national d'enseignement et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI)*



Annexe 2 : les neuf colloques organisés par la MAIF autour du thème de l'intégration scolaire de la personne handicapée

L'ensemble des colloques a été animé par Alain DRÉANO, directeur général des établissements des Pupilles de l'enseignement public de Charente-Maritime.

Animateur et intervenants ont tous accepté de participer à titre gracieux. Qu'ils en soient remerciés.

STRASBOURG, LE 12 MARS DANS L'HÉMICYCLE DU CONSEIL DE L'EUROPE : 800 PERSONNES

Muriel GRIMMEISSEN, secrétaire des Comités pour l'insertion des personnes handicapées, Conseil de l'Europe

Jean LAVAL, inspecteur d'académie du Bas-Rhin

Marie-Christine PHILBERT, présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé

Élisabeth KRUCZEK, présidente de l'association Le Chaînon Manquant

Philippe GIORGETTI, responsable au service inter-universitaire de la prévention et de la promotion de la santé à l'université de Strasbourg

Serge EBERSOLD, sociologue, chercheur à l'université de Strasbourg

Claude BURSZTEJN, responsable du service psychiatrie au CHUR de Strasbourg

LYON, LE 16 AVRIL À L'ESPACE ALBERT CAMUS À BRON : 350 PERSONNES

Bernard JAVAUDIN, inspecteur d'académie du Rhône

Mireille MALOT, auteur du rapport ministériel sur l'accompagnement à la vie scolaire, mère d'une jeune fille polyhandicapée

Pierre MIGLIANICO, président de l'Œuvre des villages d'enfants (OVE), père d'enfants handicapés

Marie-Christine PHILBERT, présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé

Christian CARON, enseignant, responsable de la vie scolaire et étudiante au sein de l'Association des paraly-sés de France (APF)

Charles GARDOU, professeur d'université, directeur du département sciences-humaines à l'université de Lyon II, président du Collectif de recherches sur les situations de handicap (CRHES)

Ariane, étudiante en situation de handicap



MARSEILLE, LE 21 MAI DANS L'HÉMICYCLE DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR : 420 PERSONNES

Gérard TRÈVE, *inspecteur d'académie des Bouches-du-Rhône*

Marie-Christine PHILBERT, *présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé*

Jean-Pierre BÉRARD, *président de l'Office central de coopération à l'école (OCCE 13)*

Marcel RUFO, *chef du service médico-psychologique de l'adolescence au CHU Sainte-Marguerite de Marseille, pédopsychiatre*

Gisèle ALCANIZ, *principale adjointe au collège Henri Wallon à Marseille*

Ghislaine NAUD, *enseignante au collège Henri Wallon à Marseille*

Mouloud, *élève de 3^e en situation de handicap*

Michel VAUZELLE, *président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*

TOULOUSE, LE 18 JUIN DANS LE GRAND AUDITORIUM DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER : 305 PERSONNES

Pierre ROQUES, *inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire*

Marie-Christine PHILBERT, *présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé*

Catherine COUSERGUE, *médecin, présidente du GISH 31*

Annie SCOTTO D'APOLLONIA, *professeur de lettres*

Johanna, *élève de 4^e en situation de handicap*

Jean-Louis ANTONA, *responsable de la division vie étudiante à l'université Paul Sabatier*

François SICOT, *maître de conférences en sociologie à l'université de Toulouse II*

BORDEAUX, LE 10 SEPTEMBRE À L'IRTS D'AQUITAINE : 460 PERSONNES

Roger SAVAJOLS, *inspecteur d'académie de Gironde*

Marie-Christine PHILBERT, *présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé*

Jean DUPONT, *président d'honneur de l'APAJH 33*

Isabelle TOURNON, *responsable éducatif en SESSAD*

Morgian MARTEL et Édouard CLÉMENT, *étudiants en situation de handicap*

Patrice LAGISQUET, *président de l'association Chrysalide*

Jean-Louis GARCIA, *secrétaire général adjoint Mgen et membre du conseil national consultatif des personnes handicapées*

Joël ZAFFRAN, *maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux II - Directeur du centre de formation en sciences sociales appliquées*



LIMOGES, LE 17 SEPTEMBRE À LA FACULTÉ DE DROIT : 470 PERSONNES

Francis LORMIER (†), inspecteur d'académie de la Haute-Vienne

Bertrand LÉVÊQUE, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire

Marie-Christine PHILBERT, présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé

Luc BUISSON, directeur de l'institut Aimé Labregère à Limoges

Yvan DARRAULT-HARRIS, professeur des universités en sciences du langage à l'université de Limoges

Jean-François ROCHE, pédopsychiatre, centre hospitalier Esquirol à Limoges

Laurence COUTY, directrice adjointe d'un IME APAJH

Magalie TESSIER, élève en situation de handicap

Brest, le 8 octobre, Hôtel de ville : 500 personnes

Thumette, collégienne en situation de handicap

Jean-Louis ROBERT, inspecteur d'académie du Finistère

Jean-Claude MALLEJAC, directeur d'un IME, d'un SESSAD et président de l'APAJH 29

Régine TOULHOAT, directrice de l'école Jacques Prévert à Quimper

Marie-Christine PHILBERT, présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé

Marie BERNARD, orthophoniste au CMPP de Brest

Marguerite CLAVIER, pédiatre en SESSAD et en CAMSP

Gilles CERVERA, rédacteur en chef de la revue Confluences

NIORT, LE 22 OCTOBRE, MOULIN DU ROC : 700 PERSONNES

Jean-Luc SIMON, président du Comité français de coordination pour l'AEPH 2003

Pauline, lycéenne en situation de handicap

Daniel BRILLAUD, inspecteur d'académie des Deux-Sèvres

Marie-Christine PHILBERT, présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé

Élisabeth LAFAYE, principale du lycée Thomas-Jean Main de Niort

Jean-Luc COLLOT, enseignant au lycée Thomas-Jean Main de Niort

Séverine RECORDON, directrice d'établissement ADAPEI et intervenante en CLIS

Howard BUTEN, psychologue clinicien



Mireille MALOT, *auteur du rapport ministériel L'aide humaine à l'intégration scolaire des élèves handicapés, mère d'enfant handicapé*

Jean-Louis GARCIA, *secrétaire général adjoint Mgen, membre du conseil national consultatif des personnes handicapées*

Pierre BONJOUR, *coordonnateur du Comité national des avis déontologiques*

LILLE, LE 10 DÉCEMBRE, AU GYMNASÉ : 210 PERSONNES

Claude LEGRAND, *inspecteur d'académie du Nord*

Daniel SARTELET, *président de l'APAJH du Nord*

Claude REYNAERT, *maître de conférences à l'IUFM*

Marie-Christine PHILBERT, *présidente de la Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (FNASEPH), enseignante et mère d'enfant handicapé*

Anne-Yvonne LENFANT, *pédopsychiatre à l'hôpital Le Regain de Lille*

Nicolas DUMORTIER, *étudiant en situation de handicap*

Catherine LEROY, *enseignante dans un établissement spécialisé*



